Un nouveau défi
collectif

L'EAU. LA VIE. L'AVENIR.

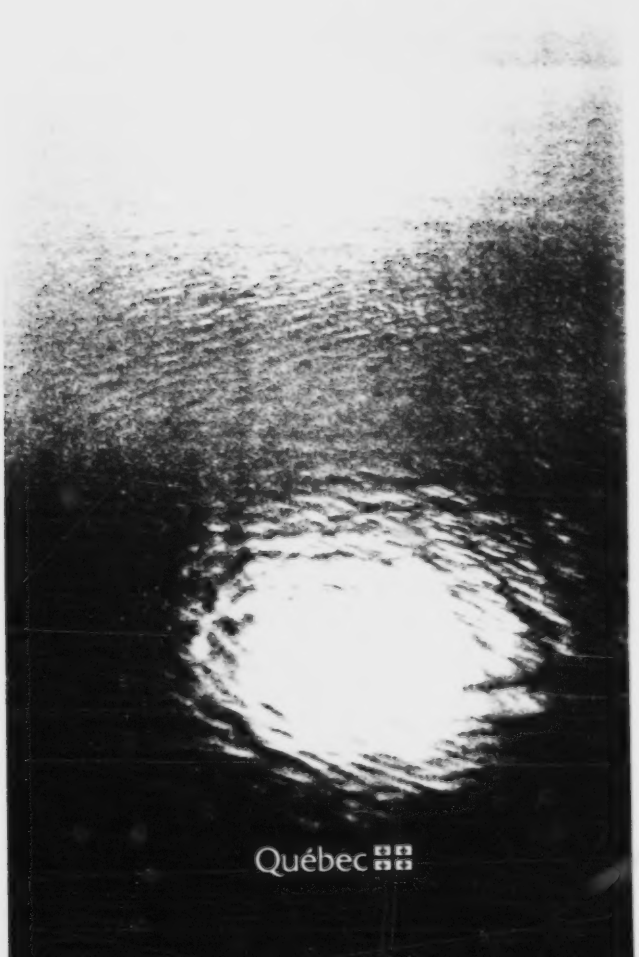

Message du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau

Une nouvelle vision de la gouvernance de l'eau

En lançant la Politique nationale de l'eau, le gouvernement s'engage auprès des Québécois et des Québécoises à gérer l'eau de manière responsable et équitable, tout en assurant la pérennité de la ressource pour les générations actuelles et futures.

Le gouvernement tient à réaffirmer, à travers cette première Politique nationale de l'eau, sa volonté de reconnaître l'eau comme une richesse de la société québécoise faisant partie intégrante de son patrimoine collectif. À cet effet, il entend prendre des engagements pour mieux gérer, protéger, restaurer et mettre en valeur cette ressource si précieuse pour la survie humaine et pour celle des écosystèmes aquatiques.

La protection de la santé de la population québécoise constitue un élément parmi les engagements pris par le gouvernement dans cette politique. D'autres engagements visent l'accessibilité à la ressource, pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes, tant pour la satisfaction des besoins essentiels que pour la jouissance de l'eau dans le contexte de la pratique d'activités récréotouristiques.

La Politique nationale de l'eau innove dans son approche de gestion fondée sur la concertation et la conciliation des usages dans une perspective de développement durable. Cette nouvelle forme de gouvernance s'applique d'abord dans la gestion par bassin versant où j'invite particulièrement les usagers à faire partie des organismes de bassin ou des organismes impliqués dans la gestion intégrée du Saint-Laurent.

La réussite de la mise en œuvre de la Politique repose sur la participation de tous et chacun, selon nos responsabilités respectives. Pour ma part, j'assurerai, à titre de ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et de coordonnateur des engagements gouvernementaux, la concertation interministérielle.

Fruit d'un consensus social et en réponse aux aspirations légitimes de la population, la Politique nationale de l'eau constitue, dans sa mise en œuvre, le défi qu'il faut maintenant relever collectivement. C'est ce à quoi nous sommes tous et toutes conviés.

André Boisclair

La planète bleue

L'eau se trouve en abondance sur notre planète. Elle constitue plus de 70 % de la surface de la terre. Toutefois, seulement 2,5 % de cette eau est douce. Le Québec a été choyé à cet égard puisque 3 % des réserves mondiales renouvelables en eau douce se retrouvent à l'intérieur de ses frontières. Le Québec compte en effet plus d'un demi-million de lacs, des milliers de rivières et le majestueux fleuve Saint-Laurent qui fournit l'eau de consommation à des millions de Québécois et de Québécoises.

L'eau, source de vie

Nous utilisons l'eau pour nos propres besoins : comme boisson, pour la cuisson des aliments, pour l'hygiène du corps et le nettoyage des vêtements ; pour les activités de loisir telles que la baignade, la pêche sportive, le canot-kayak ou la balade sur les berges des cours d'eau. L'eau nous accompagne dans toutes les manifestations de la vie quotidienne. Elle nous désaltère et nous apaise. C'est pourquoi il importe de bien la gérer et d'en assurer la disponibilité et la qualité.

D'autres usages de l'eau représentent également des enjeux socio-économiques majeurs pour le Québec : en agriculture, on l'utilise surtout pour les pisciculture, l'irrigation des cultures maraîchères, l'abreuvement des animaux. Dans l'industrie, on l'utilise dans le processus de transformation des matières premières, pour refroidir la machinerie, pour produire de l'énergie. Dans le domaine commercial, l'eau est de plus en plus mise en bouteille pour être vendue. Pour les besoins domestiques, le développement des réseaux d'aqueduc a entraîné un accroissement de la consommation d'eau en la rendant accessible dans toutes nos maisons.

Saviez-vous qu'en moyenne, 200 litres d'eau sont utilisés, chaque jour, par chaque être humain, au Royaume-Uni. Cette quantité diminue à 150 litres en France et à 137 litres dans le monde. Au Québec, cette moyenne est de 400 litres par jour, par personne[1]. Voilà de quoi nous faire réfléchir…

[1] Ministère de l'Environnement, *La gestion de l'eau au Québec*, Document de consultation, 1999, p.33 ainsi que SCIENCE&VIE, septembre 2002, p.136.

L'eau, une ressource convoitée

L'abondance et la qualité de l'eau que l'on trouve sur le territoire québécois constituent une richesse inestimable. Puisque l'eau fait partie intégrante de notre paysage, longtemps l'avons-nous tenue pour acquise et perçue comme inépuisable, à portée de la main et gratuite. Nous en avons trop souvent banalisé la valeur parce que nous avons cru qu'elle serait toujours présente en abondance.

Comme l'eau est associée à presque toutes les activités humaines, elle est sujette à des pollutions de diverses natures et aux pressions que nous lui faisons subir. Par exemple, en asséchant des marais, nous mettons en

103-02534

péril la survie de plusieurs espèces végétales et animales. Nous avons aussi modifié le débit de certaines rivières, provoquant ainsi des modifications dans les écosystèmes aquatiques les rendant moins aptes à bien jouer leur rôle d'épurateur naturel et à contribuer à la chaîne alimentaire.

Même si nous avons pris résolument en main le traitement de nos eaux usées, depuis plus d'une vingtaine d'années, ce qui nous a permis de faire un bond en avant remarquable en matière de protection de la santé humaine, tous les problèmes ne sont pas réglés. Nous constatons aujourd'hui que nos modes de consommation abusifs génèrent une demande de plus en plus forte de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées. En conséquence, la capacité de notre système à traiter toute cette eau diminue.

Ainsi nous faut-il réagir et poser les gestes appropriés pour économiser l'eau potable afin de permettre aux générations actuelles et futures d'en bénéficier. Voilà pourquoi le gouvernement fait de la gestion de l'eau un enjeu national.

Les engagements du gouvernement pour mieux gérer, protéger, restaurer et mettre l'eau en valeur

La mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau se fonde sur plus de cinquante engagements du gouvernement. Six de ces engagements s'adressent plus particulièrement à l'ensemble des Québécois et des Québécoises. Le gouvernement du Québec s'engage à :

- reconnaître l'eau comme un patrimoine collectif ;
- accentuer la protection de la santé publique ;
- protéger, conserver et restaurer les écosystèmes aquatiques reconnus pour leur rôle d'épurateur naturel et d'habitats de la flore et de la faune ;
- permettre aux Québécois et aux Québécoises d'avoir accès à l'eau pour satisfaire leurs besoins essentiels ainsi que pour le plaisir d'être en contact avec elle, lors d'activités récréatives : pêche, canot, kayak, baignade, tourisme nautique, observation de la nature, randonnée ;
- favoriser la participation citoyenne en mettant en place des organismes de gestion par bassin versant. Ces organismes agiront pour protéger et restaurer les écosystèmes afin d'améliorer l'environnement ;
- soutenir les organismes bénévoles de nos lacs dans les efforts qu'ils font pour permettre de contrer la dégradation des milieux aquatiques, riverains et humides.

La santé des êtres humains est intimement liée à la qualité de l'eau qu'ils consomment. À cet égard, les municipalités sont les premières responsables d'offrir une eau de qualité à leurs citoyens et leurs citoyennes. C'est pourquoi le gouvernement :

- soutiendra financièrement la mise aux normes de toutes les infrastructures municipales d'approvisionnement en eau potable ;
- favorisera la réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts ;
- incitera les municipalités à désinfecter les effluents municipaux qui le nécessitent ;
- aidera les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées ;
- mettra en place des mesures visant la protection des sources de captage de l'eau.

D'autres engagements du gouvernement, dans la Politique nationale de l'eau, visent à améliorer la qualité du milieu de vie. Ainsi, le gouvernement s'engage notamment à :

- poursuivre l'assainissement agricole notamment par :
  - la diminution des polluants d'origine agricole, dont le phosphore, dans les cours d'eau ;
  - la mise en place de bandes riveraines boisées, protectrices des cours d'eau, en milieu agricole ;
  - la réduction de la pression sur l'environnement de l'usage des pesticides en milieu agricole ;
- étendre le programme de réduction de la pollution d'origine industrielle aux secteurs suivants : industries de la chimie organique et inorganique, industries du traitement de surface et de la métallurgie secondaire, industries agroalimentaires, industries de la transformation du bois et des textiles ;
- inciter à la révision des pratiques d'aménagement en milieu forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides.

Des actions à la portée de tous les citoyens et les citoyennes

En tant que citoyens et citoyennes, nous avons aussi des gestes concrets à poser pour assurer la pérennité de l'eau, car chaque geste compte.

Pour mieux protéger la ressource, nous pouvons :

- économiser l'eau de diverses façons, notamment en utilisant seulement la quantité nécessaire à la satisfaction des besoins et en installant des appareils de réduction de la consommation d'eau ;
- respecter l'état naturel des milieux aquatiques, des milieux humides, des marais et des marécages ;
- contribuer à éliminer les matières polluantes telles que la peinture, les huiles et les médicaments en les acheminant aux endroits prévus à cette fin ;

- participer à la détermination des mesures de protection de l'eau au sein d'organismes de gestion de votre bassin versant, de celui du Saint-Laurent ou de groupes environnementaux ;
- faire analyser l'eau de notre puits, au moins une fois par année.

Pour contribuer à la restauration de la ressource, nous pouvons :

- participer au nettoyage des rives afin de contribuer à redonner à la population l'usage de ses cours d'eau ;
- réduire l'utilisation de pesticides nocifs pour l'environnement en leur substituant des produits naturels.

Pour mieux gérer l'eau, nous pouvons :

- sensibiliser notre entourage à la valeur de l'eau et à l'importance d'en assurer un usage durable ;
- participer à l'implantation d'un réseau d'accès publics aux plans d'eau du Québec en nous impliquant au sein des organismes qui en sont responsables ;
- participer au développement d'activités récréotouristiques liées à l'eau ;
- faire partie des organismes de gestion de bassin versant de notre milieu ou de ceux du Saint-Laurent ;
- transmettre nos informations et notre expertise relatives aux lacs et aux rivières que nous connaissons aux organismes mis en place pour leur protection, leur restauration ou leur mise en valeur.

Comme il n'existe aucun substitut à l'eau, sa protection, sa restauration, sa mise en valeur ainsi que sa gestion représentent des défis qu'il nous faut relever collectivement pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Dépositaire d'une richesse inestimable, le Québec se doit d'agir avec détermination pour préserver cette eau qui est source de vie et porteuse d'avenir.

Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère de l'Environnement ou avec la direction régionale de votre région, aux coordonnées suivantes :

Coordonnées du Centre d'information du ministère de l'Environnement

Accueil et renseignements
Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3830 ou 1 800 561-1616
Télécopieur : (418) 646-5974
Courriel : info@menv.gouv.qc.ca

Coordonnées des directions régionales du ministère de l'Environnement

01 BAS-SAINT-LAURENT
212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : (418) 727-3511
Télécopieur : (418) 727-3849

02 SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
3950, boulevard Harvey, 4e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : (418) 695-7883
Télécopieur : (418) 695-7897

03 CAPITALE-NATIONALE
365, 55e Rue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 7M7
Téléphone : (418) 644-8844
Télécopieur : (418) 646-1214

04 MAURICIE
100, rue Laviolette, 1er étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6581
Télécopieur : (819) 371-6987

05 ESTRIE
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958

06 MONTRÉAL
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-5662

07 OUTAOUAIS
98, rue Lois
Hull (Québec) J8Y 3R7
Téléphone : (819) 772-3434
Télécopieur : (819) 772-3952

08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
180, boulevard Rideau, 1er étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3333
Télécopieur : (819) 763-3202

09 CÔTE-NORD
818, boulevard Laure, rez-de-chaussée
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8
Téléphone : (418) 964-8888
Télécopieur : (419) 964-8023

10 NORD-DU-QUÉBEC
180, boulevard Rideau, 1er étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3333
Télécopieur : (819) 763-3202

11 GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE
124, 1re Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5
Téléphone : (418) 763-3301
Télécopieur : (418) 763-7810

12 CHAUDIÈRE-APPALACHES
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : (418) 386-8000
Télécopieur : (418) 386-8080

13 LAVAL
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : (450) 661-2008
Télécopieur : (450) 661-2217

14 LANAUDIÈRE
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

15 LAURENTIDES
140, rue Saint-Eustache, 3e étage
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9
Téléphone : (450) 623-7811
Télécopieur : (450) 623-7042

16 MONTÉRÉGIE
201, Place Charles-LeMoyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7755

17 CENTRE-DU-QUÉBEC
1579, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 2A5
Téléphone : (819) 293-4122
Télécopieur : (819) 293-8322

La version intégrale ainsi que les Faits saillants de la Politique nationale de l'eau sont disponibles dans le site Internet du ministère de l'Environnement, à l'adresse suivante : http://www.menv.gouv.qc.ca

L'EAU. LA VIE. L'AVENIR.

POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

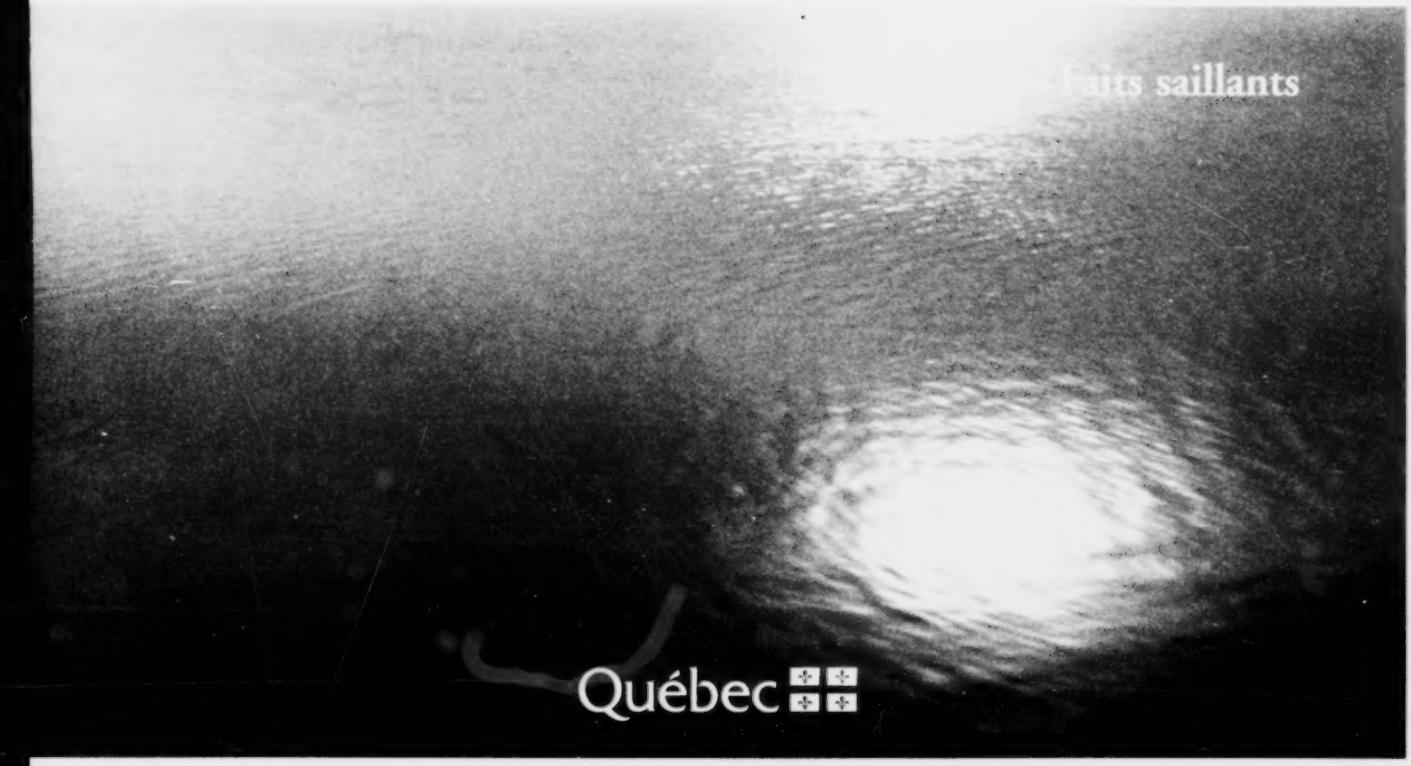

Message du premier ministre

UNE POLITIQUE DE L'EAU ANCRÉE DANS UNE VISION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'eau, au Québec, est source de vie, de culture, de développement, de plaisir et de santé. L'eau, par son abondance, par sa qualité et par son accessibilité, est également garante de notre qualité de vie et de celle des générations qui nous succéderont. C'est pourquoi nous nous donnons aujourd'hui une vision globale de la façon dont nous désirons gérer cette richesse inestimable, dans une perspective de développement durable.

Je suis fier de cette politique au caractère novateur qui réaffirme que l'eau appartient à l'ensemble du peuple québécois. Elle se fonde sur une étroite participation des citoyens et des citoyennes à la gestion de cette précieuse ressource et elle s'appuie sur la démocratisation de l'information. La Politique réaffirme aussi que l'État doit assurer une saine gouvernance de l'eau, conformément à son caractère de patrimoine collectif des Québécois et des Québécoises. Cette gouvernance ne se fera pas sans une plus grande participation citoyenne à la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques. C'est pourquoi la Politique nationale de l'eau repose sur un engagement de l'ensemble des forces vives de la société québécoise.

À elles seules, nos eaux douces renouvelables, celles qui coulent dans nos rivières, représentent 3 % des réserves mondiales. Un pourcentage impressionnant si on le compare à ceux d'autres pays. Notre territoire comprend des milliers de lacs et de rivières et est traversé par l'un des plus grands fleuves du monde, le Saint-Laurent. Celui-ci a d'ailleurs joué un rôle crucial dans notre histoire et demeure pour nous source de prospérité et de fierté. De toutes les ressources dont bénéficie le Québec, l'eau est celle qui est la plus précieuse puisque nous ne lui reconnaissons aucun substitut. En même temps, elle est l'une des plus vulnérables.

Depuis quelques années, les Québécois et les Québécoises ont, tout comme les citoyens des autres nations du monde, pris conscience de la vulnérabilité de cette richesse que nos pratiques actuelles peuvent mettre en danger. Il s'avérait donc impératif d'amorcer une réflexion de fond en vue de nous doter d'une politique nationale de l'eau destinée à garantir la pérennité de cette ressource, la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques et une plus grande cohérence de toutes nos interventions. Cette réflexion se traduit maintenant par cette Politique nationale de l'eau.

C'est d'ailleurs dans la perspective d'une gestion intégrée que j'ai confié à un ministre d'État la responsabilité de coordonner la gouvernance de l'eau. Je veux ainsi m'assurer que les lois, les règlements, les politiques et les programmes que nous élaborerons de même que les activités que nous ferons, à l'échelle gouvernementale et à l'échelle internationale, qui ont une influence sur l'eau et les écosystèmes aquatiques, répondront à la cohérence que nous recherchons.

C'est grâce aussi à l'étroite collaboration des ministères et des organismes québécois, qui partagent des responsabilités à l'égard de l'eau, que cette politique en sera une de

gestion intégrée. La nouvelle gestion de l'eau fait également appel à tous les acteurs de l'eau, soit les instances locales et régionales, les gestionnaires de cette ressource, tant publics que privés, les grands usagers de l'eau, les intervenants socio-économiques, scientifiques et environnementaux et, surtout, les citoyens et les citoyennes du Québec. Plus de 50 engagements gouvernementaux pris dans le cadre de cette politique seront aussi mis en œuvre, en concertation avec l'ensemble de ces intervenants.

La Politique nationale de l'eau s'arrime donc, en les complétant et en les inscrivant dans une perspective plus large, à plusieurs politiques sectorielles dont la Politique de la ruralité et la Politique du transport maritime et fluvial.

La nouvelle gouvernance de l'eau que nous voulons pour ce XXI siècle mise sur la démocratie et la concertation, valeurs chères aux Québécois et aux Québécoises. Elle s'inscrit par ailleurs dans les grands courants mondiaux en matière de protection et de mise en valeur de l'eau et d'encadrement de sa gestion.

Les engagements que nous prenons aujourd'hui démontrent que le Québec entend assumer ses responsabilités, ici et dans le monde entier, à l'égard de la gestion de l'eau sur son territoire. Ancrés dans une vision de développement durable, ces engagements nous enjoignent de protéger et de préserver cette richesse, source de vie et d'avenir, pour les générations actuelles et futures, dont nous sommes tous et toutes fiduciaires.

Bernard Landry

Message du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau

UNE NOUVELLE VISION DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU

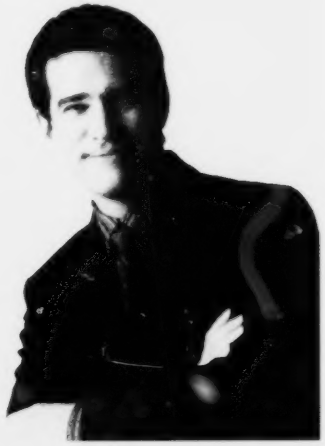

C'est un immense privilège pour moi, en tant que ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, de présenter, aux Québécois et aux Québécoises, cette première Politique nationale de l'eau qui instaure une vision nouvelle de la gouvernance de l'eau.

Cette politique s'inscrit dans une volonté mondiale de mieux encadrer la gestion de l'eau. Elle répond aux aspirations légitimes de la population en ce qui a trait à la façon dont nous devons dorénavant assurer la gestion, la protection, la restauration et la mise en valeur de cette ressource si vitale et si déterminante pour notre avenir.

La Politique nationale de l'eau reconnaît d'entrée de jeu le droit fondamental des Québécois et des Québécoises d'avoir un plein accès à l'eau pour satisfaire leurs besoins essentiels. Par le biais de cette politique, nous réaffirmons ainsi que l'eau fait partie du patrimoine collectif des Québécois et des Québécoises et qu'elle constitue une « chose commune », c'est-à-dire que, dans son état naturel, l'eau ne peut faire l'objet d'un droit de propriété. La réaffirmation de ce statut, dans une perspective de développement durable, impose au gouvernement qu'il agisse dans l'intérêt général et qu'il encadre la gestion de l'eau afin de préserver la ressource et les écosystèmes aquatiques, tout en assurant la conciliation d'usages parfois conflictuels.

Nous voulons également préserver la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques, afin d'en assurer la pérennité et de mieux protéger la santé publique. Nous privilégions une vision globale et intégrée qui responsabilise les gestionnaires et les utilisateurs de l'eau à l'intérieur d'un territoire naturel, le bassin versant. Nous entendons également appliquer la gestion intégrée au Saint-Laurent, avec son très large système qui déborde de beaucoup les frontières du Québec et qui exige, de ce fait, une collaboration étroite entre tous les États riverains. Nous entendons d'ailleurs reconnaître un statut particulier au Saint-Laurent, milieu naturel remarquable avant d'être un élément clé de notre économie.

Par sa Politique nationale de l'eau, le gouvernement du Québec s'engage à prendre plusieurs mesures afin d'atteindre ces objectifs. Divers engagements sont ainsi mis de l'avant en matière de contrôle et d'assainissement de l'eau, notamment dans les secteurs agricole, industriel et municipal ; d'accès à une information plus complète sur l'eau et les écosystèmes aquatiques ; de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques ; de représentation des intérêts du Québec au sein des instances transfrontalières et internationales, notamment dans la gestion des Grands lacs et du Saint-Laurent ; d'infrastructures municipales, dont nous souhaitons assurer la pérennité et l'amélioration de la gestion des services d'eau ; et enfin, d'accès publics plus nombreux aux plans d'eau et de

développement des activités récréotouristiques ; tout cela contribuera grandement à l'amélioration de la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

Pour la première fois, nous disposons ainsi au Québec d'une politique qui intègre les différentes facettes de la gestion de l'eau dans le cadre d'une nouvelle forme de gouvernance faisant appel à la concertation et à la responsabilisation de tous les acteurs concernés. Cette vision globale, résolument inscrite dans une perspective de développement durable, nous permettra de mieux assurer la qualité et la préservation de l'eau au Québec ainsi que ses multiples usages.

Je remercie tout particulièrement le personnel du ministère de l'Environnement pour la qualité de la vision qui l'a animé tout au long de la rédaction de cette politique. Mes remerciements vont également à mes collègues députés et ministres qui ont contribué avec enthousiasme à bonifier cette vision et à faire de cette démarche un véritable exercice de concertation. Je remercie enfin tous ceux et celles qui, au sein des groupes environnementaux, des comités de citoyens et des associations sectorielles, municipales et industrielles, ont collaboré soit directement, par leurs précieux conseils, soit indirectement, par leur constante implication en faveur du développement durable. Ce type d'engagement représente, sans aucun doute, une des plus grandes richesses de notre société.

Je vous invite maintenant à relever collectivement ce nouveau défi qui est le nôtre.

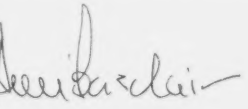

André Boisclair

LES ENJEUX ET LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE

À la suite du dépôt du rapport de la Commission sur la gestion de l'eau, tenue sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le gouvernement adoptait, en juin 2000, le Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau. Ce cadre énonçait l'orientation générale du gouvernement relativement à la gestion de l'eau, soit « respecter la qualité du milieu et la pérennité des ressources renouvelables ».

L'évolution de la réflexion au cours des deux dernières années ainsi que les nombreuses consultations effectuées ont permis de mieux cibler les enjeux et les orientations de la Politique nationale de l'eau. Ces enjeux sont :

1) reconnaître l'eau comme patrimoine collectif des Québécois ;

2) assurer la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques ;

3) gérer l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable.

RECONNAÎTRE L'EAU COMME PATRIMOINE COLLECTIF DES QUÉBÉCOIS

Le gouvernement tient d'abord à réaffirmer, à travers la Politique nationale de l'eau, sa volonté de reconnaître la ressource eau comme une richesse de la société québécoise faisant partie intégrante du patrimoine collectif. *Le Code civil* du Québec reconnaît que l'eau, qu'elle soit de surface ou souterraine, est une chose commune, sous réserve des droits d'utilisation ou des droits limités d'appropriation qui peuvent être reconnus. Ce statut de chose commune implique que tous les membres de la collectivité ont le droit d'avoir accès à l'eau et d'en faire un usage conforme à sa nature : que l'État a la responsabilité de réglementer les usages de l'eau, d'établir les choix de son utilisation ainsi que d'en préserver la qualité et la quantité dans l'intérêt général. En ce sens, le gouvernement entend disposer des outils nécessaires, en cas de conflit, afin de faire prévaloir sur d'autres usages le droit essentiel des individus d'avoir accès à l'eau pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

ASSURER LA PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

La qualité de l'eau est tout d'abord une question de protection de la santé publique. Ce constat s'applique autant à l'eau servant à la consommation humaine qu'aux activités de contact direct avec l'eau : baignade et sports nautiques. À ce titre, le gouvernement du Québec a resserré ses normes en adoptant le *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, protégeant ainsi la qualité de l'eau potable consommée au Québec. Celle-ci est maintenant une eau des plus sécuritaires au monde. En ce qui concerne les eaux souterraines, le gouvernement a adopté le *Règlement sur le captage des eaux souterraines*. Ce règlement fixe des normes visant à assurer une eau brute de la meilleure qualité possible en exigeant la détermination d'aires de protection autour des sites de captage d'eau souterraine. Dans la mise en œuvre de la présente politique, plusieurs autres actions viendront garantir la qualité de l'eau et, par conséquent, une protection encore plus grande de la santé publique.

Par ailleurs, la vie de l'être humain, de la flore et de la faune et le développement des sociétés ne peuvent être envisagés sans une eau de qualité et des écosystèmes aquatiques en santé. Le Saint-Laurent, les lacs, les rivières, mais aussi les marais, les marécages et les tourbières renferment de riches milieux de vie. Ces habitats jouent un rôle essentiel dans l'épuration naturelle des eaux.

Lorsque les écosystèmes aquatiques sont dégradés et que la qualité de l'eau est réduite, les bienfaits pour la population sont restreints, parfois de façon importante, pouvant aller jusqu'à mettre en péril la chaîne alimentaire et, par conséquent, la survie des populations elles-mêmes.

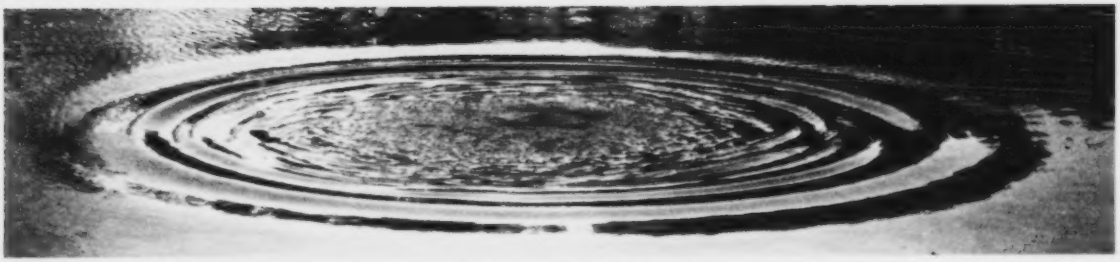

Plan d'eau – L'eau est une denrée rare et précieuse. L'accélération du développement économique dans le contexte de la mondialisation en fait une ressource stratégique sur le plan mondial.

Il n'y a pas de substitut à l'eau. C'est pourquoi la Politique nationale de l'eau énonce plusieurs engagements visant à améliorer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et à maintenir les écosystèmes aquatiques.

GÉRER L'EAU DE FAÇON INTÉGRÉE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La problématique de la gestion de l'eau au Québec, comme ailleurs dans le monde, n'est pas seulement une affaire de protection, de restauration et de valorisation de la ressource. C'est également une question de manière de gérer.

La cohérence de la gestion de l'eau réside dans la coordination des actions à l'échelle du gouvernement et des instances locales et régionales et dans l'utilisation d'outils d'intervention efficaces. Ainsi, la Politique nationale de l'eau modifiera les façons de faire sectorielles actuelles en une véritable gestion intégrée et concertée sur la base du bassin versant. Une approche de gestion plus globale dans une perspective de développement durable apparaît nécessaire pour permettre d'établir la priorité des actions ou des projets en tenant compte du cumul des impacts sur le milieu. C'est d'ailleurs dans cette perspective de gestion intégrée que le gouvernement du Québec a récemment désigné un ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau. Celui-ci a pour premier rôle de s'assurer de la cohérence de toute action gouvernementale relative à l'eau et aux écosystèmes aquatiques, en concertation avec les ministres impliqués dans la gestion de l'eau.

Le gouvernement du Québec veut faire participer les citoyens et les citoyennes, de façon beaucoup plus grande, à la gestion de cet important patrimoine collectif. Ceux-ci seront appelés à jouer un rôle plus marqué dans la gestion de l'eau, notamment dans la gestion intégrée par bassin versant, dans la gestion intégrée du Saint-Laurent ou en tant que membres d'organismes ou comme participants aux consultations ou aux actions réalisées sous l'égide de ceux-ci.

Afin de donner vie à ces enjeux, le gouvernement du Québec a structuré la Politique nationale de l'eau autour de cinq orientations majeures :

- Orientation 1 : réformer la gouvernance de l'eau ;
- Orientation 2 : implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent ;
- Orientation 3 : protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;
- Orientation 4 : poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services d'eau ;
- Orientation 5 : favoriser les activités récréotouristiques relatives à l'eau.

Ces orientations et les axes d'intervention qui en découlent regroupent plus d'une cinquantaine d'engagements gouvernementaux.

Orientation 1

RÉFORMER LA GOUVERNANCE DE L'EAU : *UN CHOIX STRATÉGIQUE*

Une meilleure gouvernance de l'eau vise l'évolution du système actuel de gouverne, notamment par le développement et l'expression d'une vision globale, commune et partagée de l'eau ainsi que par une plus grande participation des différents usagers à la prise de décision et à l'action. Cette nouvelle façon de gouverner s'appuie sur :

- le leadership local et régional des acteurs de l'eau du bassin versant ainsi que sur le leadership du gouvernement du Québec ;
- la responsabilisation des acteurs de l'eau quant à leur propre gestion de la ressource et aux impacts de leurs décisions sur l'ensemble des autres usagers et des acteurs concernés dans une perspective à long terme et écosystémique ;
- la coordination et une plus grande imputabilité dans l'action de l'ensemble des acteurs de l'eau afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance de l'eau.

Cette orientation s'appuie sur cinq axes d'intervention : réviser le cadre juridique concernant l'eau, mettre en place la gestion par bassin versant, développer les connaissances sur l'eau, instaurer des instruments économiques pour la gouvernance et renforcer les partenariats et les relations du Québec.

AXE 1 : Réviser le cadre juridique concernant l'eau

L'exercice de réforme par l'État de la gouvernance de l'eau dans son ensemble requiert une actualisation et une consolidation du cadre juridique (lois et règlements) actuel concernant l'eau.

> Engagement du gouvernement du Québec
>
> 1- Entreprendre la révision du cadre juridique concernant l'eau et développer les outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la Politique.

Résultats attendus :

- établissement des modalités permettant de rendre plus explicite la reconnaissance de l'eau comme patrimoine collectif ;
- révision des outils encadrant les usages de l'eau ;
- révision des dispositions législatives encadrant les responsabilités des municipalités en matière de gestion des cours d'eau municipaux ;

Source : Alain Morin, ministère de l'Environnement

Rivière Saint-Maurice - Depuis 1992, la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice oriente ses efforts plus particulièrement vers le développement récréotouristique de la rivière, depuis l'arrêt du flottage du bois en 1993.

- établissement des modalités de mise en œuvre du principe utilisateur-payeur et pollueur-payeur, et des divers outils économiques (redevances, taxes, permis, conditionnalité, exemptions fiscales, mesures de dissuasion) susceptibles de les soutenir ;
- définition d'outils encadrant la gestion intégrée, à l'échelle du bassin versant ;
- reconnaissance, à l'échelle nationale et internationale, des compétences et des pouvoirs du Québec dans le domaine de l'eau et renforcement de la participation du Québec aux accords internationaux et au sein des instances internationales dont les décisions ont des incidences sur son territoire.

AXE 2 : Mettre en place la gestion par bassin versant

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant constitue un axe d'intervention majeur de la présente Politique nationale de l'eau. Ce mode de gestion se caractérise par une approche territoriale qui définit le bassin versant en tant qu'unité de gestion des plans d'eau. Cette approche se base aussi sur une très bonne connaissance des phénomènes naturels et anthropiques du bassin versant, ce qui permet de mieux comprendre et d'expliquer les problèmes relatifs à la quantité ou à la qualité de l'eau et, ainsi, de déterminer les solutions d'intervention les mieux adaptées. Enfin, cette approche de gestion repose sur la concertation de l'ensemble des acteurs de l'eau concernés : (municipalités ou MRC, groupes de citoyens, usagers du bassin versant, ministères ou organismes du gouvernement) et sur une meilleure intégration des multiples intérêts, usages, préoccupations et moyens d'action des forces vives du milieu.

Engagements du gouvernement du Québec

2- Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée par bassin versant.

3- Soutenir financièrement et techniquement la mise en place de 33 organismes de bassin.

Résultats attendus :

- concertation de tous les acteurs de l'eau d'un bassin versant donné, balisée par les principes de développement durable ;
- protection systématique des plans d'eau, des milieux humides et des écosystèmes ayant une valeur écologique pour la ressource eau ;
- planification cohérente de l'ensemble des activités réalisées dans un bassin versant ;
- possibilité pour la population de participer plus activement au devenir de ses plans d'eau ;
- mesures plus efficaces et novatrices dans la gestion des cours d'eau et organisation de nouveaux partenariats ;
- amélioration de la santé des cours d'eau, des lacs et des écosystèmes qui y sont associés ;
- maintien ou retour des usages perdus tels que la baignade, la pêche et autres activités récréotouristiques.

AXE 3 : Développer les connaissances sur l'eau

Il existe au Québec une grande quantité et une grande diversité de données, d'informations, de connaissances et d'expertises directement ou indirectement reliées à l'eau et aux écosystèmes aquatiques. Ces données sont produites et accumulées par divers intervenant gouvernementaux et non gouvernementaux. Une telle dispersion des données ne favorise ni leur disponibilité, ni leur utilisation. Il y a donc lieu de regrouper et de rendre ces informations accessibles pour l'ensemble des acteurs de l'eau. Cette disponibilité de l'information est indispensable dans le contexte de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et de la gestion intégrée du Saint-Laurent. En ce sens, le ministère de l'Environnement entend combler les besoins en connaissances sur l'eau à partir du noyau d'expertises déjà développé. Par ailleurs, un manque de connaissances est observé en ce qui a trait à l'eau souterraine (aquifères). Les demandes d'information concernant les lacs croissent également. Aussi, la sensibilisation et l'éducation des citoyens et des citoyennes et des divers

acteurs ou utilisateurs de l'eau sont nécessaires pour leurs connaissances, permettant ainsi une utilisation plus judicieuse de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

Engagements du gouvernement du Québec

4- Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau.

5- Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec.

6- Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente, sur une base permanente.

7- Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature.

8- Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau.

Résultats attendus :

- amélioration de la cohérence de l'action entre tous les acteurs de l'eau, dans les différents domaines de la gouvernance de l'eau et à différentes échelles d'intervention : locale, régionale, nationale, fédérale et internationale ;
- connaissances plus adéquates de la quantité et de la qualité de nos eaux souterraines ;
- établissement, qualification et quantification des pressions exercées par les activités industrielles, agricoles, municipales et forestières sur l'eau et les écosystèmes aquatiques des bassins versants ;
- contribution à la détermination des objectifs environnementaux de rejets ;
- diagnostics sur l'état des lacs dont les citoyens et citoyennes veulent assurer la protection ou la restauration ;
- multiplication des initiatives locales et régionales de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation des usagers pour la prise en charge collective de la gouvernance de l'eau.

AXE 4 : Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance

Un des principes directeurs de la Politique mentionne que les usagers doivent être redevables quant à l'utilisation et à la détérioration de l'eau selon une approche utilisateur-payeur et pollueur-payeur. L'application de ce principe soutient le développement d'outils économiques tels que les redevances d'utilisation de l'eau. C'est un principe économique qui stipule que l'usager doit financer les coûts sociaux de son activité, y compris les coûts environnementaux, en visant principalement une réduction des activités dommageables pour la ressource. Ce principe vise, notamment, à responsabiliser les utilisateurs et les utilisatrices de l'eau aux valeurs de cette ressource et aux coûts inhérents à sa protection, à sa restauration ou à sa mise en valeur. Dans un contexte de développement durable, le principe d'utilisateur-payeur et de pollueur-payeur est un intermédiaire entre les impératifs économiques et la prise en compte de l'eau comme source vitale pour l'être humain et les autres espèces animales et végétales.

L'établissement des redevances se fera en plusieurs étapes et en ciblant progressivement les secteurs assujettis, en commençant par les secteurs économiques qui utilisent ou qui jouissent d'une eau de qualité à l'état naturel pour assurer leur production.

Le gouvernement reconnaît que la grande majorité des citoyens et des citoyennes paient déjà pour avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées à travers la fiscalité municipale. Cet effort financier les exclut de ce fait du régime des redevances.

Engagement du gouvernement du Québec

9- Développer et mettre en place, de façon progressive, à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec.

Résultats attendus :

- gestion plus efficace des usages de l'eau, en rendant visibles les véritables coûts des usagers de l'eau ;
- application du principe utilisateur-payeur et pollueur-payeur.

AXE 5 : Renforcer les partenariats et les relations du Québec

Les frontières administratives et les contraintes géopolitiques ont un impact important sur le devenir des ressources en eau du Québec. La concertation entre tous les intervenants et les intervenantes est primordiale pour une gestion plus efficace.

Engagements du gouvernement du Québec

10- Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec.

11- Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

12- Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation et la représentation du gouvernement du Québec, afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux.

Engagements du gouvernement du Québec *(suite)*

13- Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale, en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau.

Résultats attendus :

- plus grande prise en charge, par les communautés autochtones, de la gestion de l'eau ;
- réduction des chevauchements entre les interventions du gouvernement fédéral et celles du gouvernement du Québec ;
- prise en compte des impacts cumulatifs des prélèvements et des dérivations d'eau sur le Saint-Laurent et maintien des débits nécessaires à la santé des écosystèmes aquatiques et des activités socio-économiques ;
- participation accrue à la mise en place de moyens de protection, de conservation, de restauration, de recherche et de mise en valeur du système Grands Lacs — Saint-Laurent ;
- meilleure prise en compte, par la Commission mixte internationale, des priorités et des intérêts des Québécois et des Québécoises en rapport avec le Saint-Laurent ;
- promotion des intérêts et de la vision du Québec eu égard à la gouvernance de l'eau ;
- accès, pour le Québec, à la connaissance, à l'expertise et aux solutions préconisées au sein des forums multilatéraux et des organisations décisionnelles internationales, tout en faisant bénéficier la communauté internationale de son expérience dans la gestion de l'eau.

Orientation 2

IMPLANTER LA GESTION INTÉGRÉE DU SAINT-LAURENT: *UN DÉFI DE TAILLE*

L'état de santé du Saint-Laurent a atteint un seuil critique au début des années 1970. Depuis, les interventions d'assainissement réalisées dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec, du Programme d'assainissement des eaux municipales, du Programme Eaux Vives, de l'Accord sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et les interventions menées dans le secteur industriel ont permis d'améliorer significativement la qualité de l'eau du Saint-Laurent. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Devant la nécessité de protéger et de restaurer le Saint-Laurent, les gouvernements du Québec et du Canada se sont associés, en 1989, pour élaborer et mettre en œuvre le Plan d'action Saint-Laurent. La réalisation des trois premières phases du plan d'action a produit des résultats tangibles dans les domaines de la protection des milieux naturels, de l'assainissement industriel et urbain, de la navigation commerciale, de l'agriculture, de la santé humaine et de l'implication communautaire. À ce titre, le Saint-Laurent compte maintenant 14 zones d'intervention prioritaire où des comités, au sein desquels les communautés riveraines jouent un rôle majeur, travaillent à la mise en œuvre des plans d'action et de réhabilitation écologique.

L'analyse des différents plans de mise en valeur ou de gestion du Saint-Laurent depuis 30 ans ainsi que les consultations publiques menées par la Commission sur la gestion de l'eau au Québec ont permis de préciser deux axes d'intervention majeurs pour protéger, restaurer et mettre en valeur le Saint-Laurent : reconnaître un statut particulier au Saint-Laurent et implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent.

AXE 1 : Reconnaître un statut particulier au Saint-Laurent

Le Saint-Laurent, constitué de ses portions fluviales, estuariennes et maritimes et qui se déploie de la frontière ontarienne jusqu'au golfe inclusivement, est une pièce constituante irremplaçable de notre société. Reconnaître un statut particulier au Saint-Laurent, c'est affirmer son importance pour le Québec.

Source: PG Adam Publiphoto

Tadoussac - *Le gouvernement du Québec reconnaît l'importance du Saint-Laurent, ses caractères historique, économique, social, culturel et patrimonial ainsi que la richesse de ses milieux naturels.*

Engagement du gouvernement du Québec

14- Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur.

Résultats attendus :

- expression du statut particulier du Saint-Laurent pour montrer sa valeur intrinsèque pour le Québec, considérant son caractère historique, économique, social, culturel, patrimonial de même que pour montrer la richesse de ses sites naturels ;
- affirmation de la compétence du Québec à gérer ce territoire remarquable ;
- expression d'une vision du Saint-Laurent dont on entend poursuivre la protection, la restauration et la mise en valeur, dans une perspective de développement durable.

AXE 2 : Implanter la gestion intégrée du Saint-Laurent

Il apparait essentiel d'appliquer à l'ensemble du cours d'eau principal, au littoral, aux rives et aux milieux humides, aux îles, aux archipels, aux lacs fluviaux et aux tributaires du Saint-Laurent, le principe d'une gouvernance éclairée, prévoyante, concertée et intégrée. Ce nouveau mode de gouvernance s'effectuera sur la base d'une concertation des acteurs impliqués. Une telle gouvernance permettra à toutes les communautés d'avoir prise sur les multiples décisions et actions qui touchent le Saint-Laurent.

Engagements du gouvernement du Québec

15- Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent.

16- Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre.

Résultats attendus :

- concertation des acteurs dans les processus de gestion, pour une meilleure intégration des actions sur le Saint-Laurent, de la frontière ontarienne jusqu'au golfe inclusivement ;
- développement et mise en œuvre d'un plan quinquennal de gestion intégrée du Saint-Laurent ;
- limitation des effets défavorables des activités humaines sur le Saint-Laurent et sur ses écosystèmes ;
- maintien, récupération et développement des usages tels que l'approvisionnement en eau potable, la navigation commerciale, les activités récréotouristiques, la baignade et la pêche commerciale ;
- prise en compte de la gestion intégrée du Saint-Laurent dans les négociations avec le gouvernement fédéral, portant sur l'entente Canada-Québec et sur le Saint-Laurent.

Orientation 3

PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES : *UNE NÉCESSITÉ*

L'eau, tout comme l'air, est un élément irremplaçable pour la survie des êtres vivants. De là la question fondamentale du contrôle de sa qualité pour assurer la santé publique et celle des écosystèmes aquatiques. Parmi tous les usages possibles de l'eau, l'eau potable reste celui qui a le plus d'incidences directes sur la population. Des mesures doivent donc être prises pour assurer une eau potable de qualité et pour protéger les écosystèmes aquatiques. Ces deux aspects constituent les deux axes d'intervention de la troisième orientation de la Politique nationale de l'eau.

AXE 1 : Assurer une eau potable de qualité et sécuritaire

Les préoccupations de santé en relation avec l'eau concernent tout d'abord l'approvisionnement en eau potable, qui doit être de grande qualité pour la consommation humaine, afin d'assurer la protection de la santé publique. L'approvisionnement en eau potable de qualité est le premier service de base collectif qu'une municipalité offre à sa population.

L'approche réglementaire est essentielle pour protéger la santé de la population eu égard à l'eau potable. Jusqu'à ce jour, elle s'est traduite par les règlements sur la qualité de l'eau potable et sur le captage des eaux souterraines. Cependant, d'autres mesures complémentaires doivent être envisagées. Pour les eaux de surface, il n'existe actuellement aucune mesure spécifique pour la protection des sources d'approvisionnement en eau potable, comme c'est le cas pour les eaux souterraines. Par conséquent, une démarche visant à protéger les sources de captage d'eau de surface, servant à l'alimentation en eau potable, est nécessaire.

Pour assurer la pérennité des services d'eau, la modernisation des usines existantes de traitement d'eau potable devient une nécessité. Celles-ci doivent être mises aux normes pour respecter le *Règlement sur la qualité de l'eau potable.*

Source : Claire M-Isaud, ministère de l'Environnement

Châtaigne d'eau – *Sur la rivière du Sud, en Montérégie, le MENV, Société de la faune et des parcs (FAPAQ), Canards Illimités Canada, la MRC le Haut-Richelieu et le Centre d'interprétation du milieu écologique du Haut-Richelieu unissent leurs efforts dans la lutte contre l'envahissement de la châtaigne d'eau.*

Engagements du gouvernement du Québec

17- Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable.

18- Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface.

19- Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors de l'éclosion de maladies d'origine hydrique.

Résultats attendus :

- réalisation de travaux de mise aux normes d'installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable dans les municipalités ;
- réduction des risques de contamination des eaux de surface servant de sources d'approvisionnement en eau potable ;
- amélioration de la capacité du gouvernement à protéger la santé de la population et à prévenir les problèmes de santé publique causés par l'eau.

AXE 2 : Protéger les écosystèmes aquatiques

Les écosystèmes aquatiques et riverains ainsi que les milieux humides tels que les marais, les marécages et les tourbières sont reconnus pour leur richesse écologique, leur biodiversité ou encore pour leur fonction d'épuration. Ils font aussi l'objet de multiples formes d'exploitation économique et d'activités récréotouristiques (pêche, chasse, piégeage, aquiculture, ornithologie, activités nautiques, extraction de la tourbe). Le développement des activités humaines engendre parfois des impacts négatifs sur ces milieux. La modification du profil des cours d'eau pour améliorer le drainage agricole ou urbain, certaines activités liées aux pratiques d'aménagement en milieu forestier, à l'aménagement de structures pour protéger les rives contre l'érosion, à l'empiétement et au dragage sont des exemples d'activités qui exercent des pressions importantes sur les écosystèmes aquatiques. Les projets de prélèvement ou de dérivation d'un cours d'eau peuvent aussi causer des impacts négatifs considérables et modifier de façon importante les écosystèmes aquatiques. De tels projets peuvent également conduire à une compétition accrue entre les usagers et amplifier les conflits d'usage parmi la population.

Dans l'optique d'une utilisation pérenne et multiusages des cours d'eau et pour garantir le maintien d'écosystèmes aquatiques en santé, la capacité de support du milieu doit être respectée. De plus, des actions doivent être réalisées afin de mieux protéger ou de restaurer les rives et le littoral des lacs et des cours d'eau, leurs plaines inondables ainsi que les milieux humides. Le gouvernement du Québec prendra des mesures pour encadrer les modifications du débit des cours d'eau, pour mettre en place des réseaux d'aires protégées et pour protéger certains joyaux du patrimoine naturel, culturel et récréatif associés aux cours d'eau du Québec.

Engagements du gouvernement du Québec

20- Intensifier les activités d'acquisition de connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques des milieux aquatiques, riverains et humides.

21- Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides.

22- Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques.

Engagements du gouvernement du Québec
(suite)

23- Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau.

24- Doter le Québec, d'ici 2005, d'un réseau de « réserves aquatiques ».

25- Réviser, d'ici 2005, les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides.

Résultats attendus :

- accroissement des connaissances scientifiques sur les habitats fauniques dégradés ou susceptibles de l'être ;
- soutien aux initiatives visant l'acquisition, la protection, la restauration ou le maintien de la biodiversité des habitats fauniques associés aux milieux aquatiques, riverains et humides ;
- évaluation de l'efficacité du cadre légal et réglementaire de protection des milieux humides et riverains ;
- meilleure prise en compte de toutes les composantes des écosystèmes aquatiques par la détermination des débits réservés, dans le respect de la capacité de support des milieux ;
- meilleure gestion des activités de prélèvements et de dérivation d'eau par bassin versant ;
- protection de cours d'eau, de lacs ainsi que d'écosystèmes d'eau salée ou d'eau saumâtre afin de mettre en valeur les caractéristiques naturelles, patrimoniales, culturelles, scéniques ou récréatives de cours d'eau, de tronçons de cours d'eau ou de lacs jugés exceptionnels ;
- assurance que les interventions dans le secteur forestier contribuent à l'atteinte d'objectifs de qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques en fonction d'une approche par bassin versant ;
- harmonisation entre les normes de gestion de la forêt publique et celles de la forêt privée en ce qui concerne la protection et la conservation des milieux aquatiques et riverains.

Orientation 4

POURSUIVRE L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU ET AMÉLIORER LA GESTION DES SERVICES D'EAU : *LA RÉCUPÉRATION DES USAGES*

C'est en 1978, lors de la mise en œuvre du Programme d'assainissement des eaux du Québec, qu'ont commencé les efforts visant à redonner aux Québécois et aux Québécoises des cours d'eau en santé. Toutefois, d'autres gestes doivent être posés pour retrouver des plans d'eau de qualité permettant leur plein usage.

L'assainissement de l'eau interpelle plusieurs ministères. Les programmes, dont ils assument la responsabilité, visent les intervenants et les intervenantes de l'ensemble du Québec, selon le secteur auquel ils appartiennent : agricole, industriel ou municipal. Dans le cas du Saint-Laurent, l'assainissement de l'eau exige de plus la participation des gouvernements ontarien, fédéral et de certains États américains.

Engagement du gouvernement du Québec

26- Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau, à l'échelle du bassin versant.

Résultat attendu :

- amélioration de l'efficacité d'intervention du gouvernement du Québec en matière de dépollution, en vue d'assurer l'atteinte d'objectifs communs de qualité de l'eau et de protection des écosystèmes aquatiques, à l'échelle du bassin versant.

Pour appuyer ce premier engagement en matière d'assainissement et de gestion des services d'eau, le gouvernement du Québec a défini quatre axes d'intervention : intensifier l'assainissement agricole, étendre l'assainissement industriel, compléter l'assainissement municipal, assurer la pérennité des infrastructures municipales et améliorer la gestion des services d'eau.

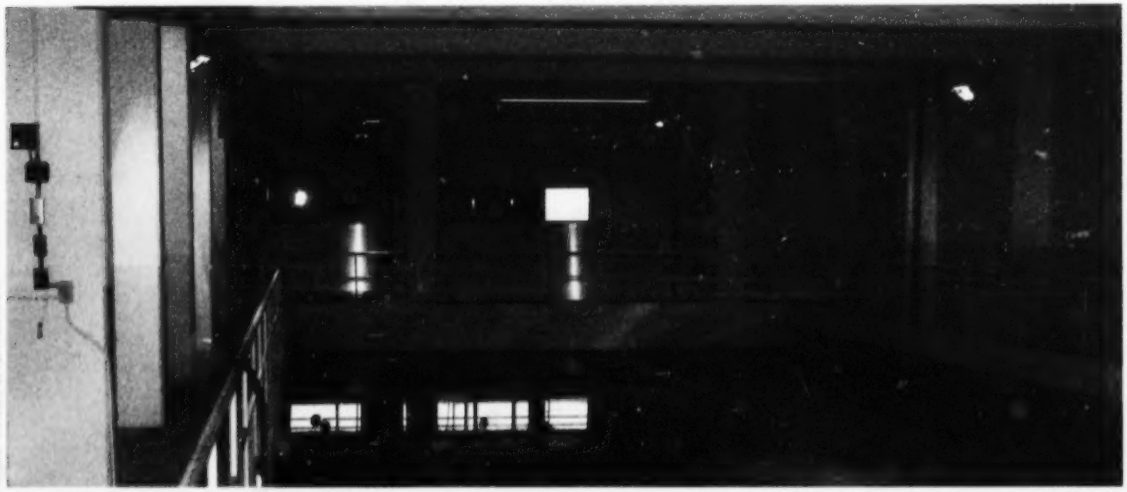

Source : ministère de l'Environnement

Infrastructure d'usine de traitement d'eau potable - *La poursuite de l'assainissement de l'eau et l'amélioration de la gestion des services d'eau est l'une des orientations majeures de la Politique nationale de l'eau.*

AXE 1 : Intensifier l'assainissement agricole

Comme dans beaucoup d'autres pays, l'assainissement agricole est nécessaire pour récupérer les usages perdus de l'eau. Il est donc essentiel de développer une stratégie d'assainissement agricole dont l'objectif général sera de retrouver et de maintenir un équilibre entre le développement d'une agriculture économiquement viable et socialement acceptable et un environnement rural de qualité, pour les générations actuelles et futures. Cette stratégie repose sur la coordination d'actions cernant la problématique agricole, soit : le respect de la capacité de support des sols, un plan d'investissement gouvernemental, l'établissement de corridors riverains boisés en milieu agricole, l'application du principe d'écoconditionnalité, la gestion des pesticides et une stratégie de développement durable en pisciculture d'eau douce.

Déjà, la mise en œuvre du *Règlement sur les exploitations agricoles*, adopté en juin 2002, permettra de gérer et de contrôler l'épandage des déjections animales génératrices de surplus de phosphore dans les sols, en vue d'atteindre un équilibre entre la fertilisation des plantes et la protection de l'environnement. L'imposition d'un temps d'arrêt dans le développement de tout nouvel établissement dans le secteur porcin permettra de cerner les impacts environnementaux du déploiement de cette industrie. En prenant des décisions qui allient les besoins de la production porcine aux nécessités de protection de l'environnement, le gouvernement répond aux attentes des populations locales qui souhaitent vivre dans un environnement sain et sécuritaire.

Ces mesures ne sauraient toutefois suffire. C'est pourquoi le gouvernement prend d'autres engagements pour intensifier l'assainissement agricole.

Engagements du gouvernement du Québec

27- Atteindre, d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols.

28- Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire : « Un environnement à valoriser ».

29. Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels.

30- Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien financier du secteur agricole.

31- Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement de l'usage des pesticides en milieu agricole.

32- Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes.

Résultats attendus :

- meilleur contrôle de la pollution ponctuelle et diffuse d'origine agricole et amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques ;
- instauration, entretien et conservation de corridors riverains boisés en milieu agricole ;
- accroissement de l'efficacité globale des mesures environnementales qui visent le secteur agricole et plus spécifiquement le secteur de la production porcine, en introduisant l'écoconditionnalité ;
- réduction des risques liés à l'usage des pesticides pour l'environnement et la santé humaine ;
- réduction des rejets dans l'environnement par les pisciculture.

AXE 2 : Étendre l'assainissement industriel

Depuis 1978, les efforts entrepris pour éliminer les rejets industriels dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux usées, du programme Canada-Québec et de resserrements sur la réglementation sont probants mais insuffisants. Toutefois, les entreprises du secteur des pâtes et papiers ont réalisé des réductions substantielles de leurs rejets afin de répondre aux exigences réglementaires. Par exemple, pour les polluants conventionnels, on constate une réduction de 90 % des rejets de matières organiques et une réduction de 47 % des rejets des matières en suspension ; les rejets de composés organiques halogénés ont diminué de 46 % et ceux des dioxines et des furannes chlorés, de 91 %. Il est maintenant nécessaire de poursuivre les interventions de dépollution entreprises dans le secteur industriel.

Engagements du gouvernement du Québec

33- Étendre l'application du Programme de réduction des rejets industriels (PRRI).

34- Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI.

35- Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers.

Résultats attendus :

- adoption de pratiques visant une meilleure efficacité environnementale de l'ensemble des grands secteurs industriels : pâtes et papiers, industries minérales, de la métallurgie primaire, de la chimie organique et inorganique, du traitement de surface et de la métallurgie secondaire, de l'agroalimentaire, de la transformation du bois et des textiles ;
- orientation des actions vers les rejets industriels jugés problématiques, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un décret dans le cadre du Programme de réduction des rejets industriels ou qui ne seront pas visés par ce dernier ;
- meilleur contrôle du drainage minier acide en poursuivant la restauration des sites miniers rétrocédés au gouvernement.

AXE 3 : Compléter l'assainissement municipal

De 1978 à 2002, des sommes d'argent, totalisant plus de sept milliards de dollars, ont été investies par le gouvernement et par les municipalités afin d'assainir les eaux usées municipales québécoises. Ces investissements ont permis à 98 % de la population desservie par un réseau d'égouts de se doter des infrastructures nécessaires à l'assainissement de leurs eaux usées. Ce taux n'était que de 2 % avant 1978. Ces investissements ont favorisé l'amélioration notable de la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs. Toutefois, tous les problèmes reliés à l'assainissement municipal n'ont pu être réglés, notamment ceux concernant les débordements par temps de pluie des réseaux d'égouts municipaux, la contamination résiduelle des effluents des stations d'épuration municipales, les eaux usées non traitées des petites municipalités ou encore des eaux usées des résidences non raccordées à un réseau d'égouts municipal et ayant des installations d'assainissement autonome vétustes ou inadéquates.

Engagements du gouvernement du Québec

36- Inciter et aider les municipalités à réduire de 20 %, d'ici 2007, la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie.

37- Éliminer, d'ici 2007, les rejets d'eaux usées par temps sec.

38- Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités, de manière à éliminer leurs rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau.

39- Assurer la désinfection des eaux usées provenant de stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie.

Engagements du gouvernement du Québec *(suite)*

40- Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action.

41- Mettre en place une stratégie d'encadrement des rejets urbains au Québec.

42- Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées.

Résultats attendus :

- réduction de la fréquence des débordements d'eaux usées dans l'environnement afin de permettre une meilleure protection des cours d'eau, en particulier pour la baignade et les usages à caractère récréatif ;
- résolution, en priorité, des problèmes de salubrité publique et de contamination de l'environnement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités dont les rejets d'eaux usées vont directement dans les cours d'eau ;
- désinfection des effluents des stations d'épuration d'eaux usées qui en ont besoin afin de protéger les prises d'alimentation en eau potable ainsi que les plans et les cours d'eau qui sont utilisés par la population lors d'activités récréotouristiques ;
- réduction de la toxicité des effluents des stations d'épuration des eaux usées afin de réduire l'impact des matières toxiques dans l'eau, dans la chaîne alimentaire et, par conséquent, chez l'être humain.

AXE 4 : Assurer la pérennité des infrastructures municipales et améliorer la gestion des services d'eau

Le patrimoine des Québécois et des Québécoises comprend les infrastructures nécessaires à l'approvisionnement, au traitement, à la distribution et à l'épuration de l'eau. Il est donc impératif que les infrastructures demeurent de propriété publique tout comme le contrôle des services d'eau.

Les municipalités québécoises se sont dotées de réseaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts afin de répondre aux besoins de l'urbanisation. Du milieu des années 1940 jusqu'aux années 1990, 80 % des budgets destinés aux infrastructures étaient consacrés à la construction alors que seulement 20 % l'étaient à la réfection. Aujourd'hui, certaines infrastructures ont atteint leur durée de vie utile et d'autres doivent être remplacées en raison de matériaux et de conditions de sol qui ont accéléré leur vieillissement.

La pérennité des infrastructures de traitement d'eau potable et d'épuration des eaux usées repose aussi sur une amélioration des pratiques de gestion dans ce domaine, notamment quant à la connaissance des coûts de l'eau, à l'utilisation de nouvelles technologies ainsi qu'à une utilisation plus économe de l'eau.

Afin d'assurer la pérennité de ce patrimoine, l'élaboration et la mise en œuvre, par les municipalités, d'un plan d'intervention seront requis. Ce plan servira à optimiser la gestion des services d'eau afin de maintenir et même d'améliorer la qualité des services offerts. Par ailleurs, le plan d'intervention permettra aux municipalités d'établir les priorités concernant les travaux requis chaque année et permettra de prévoir un financement suffisant pour les travaux d'infrastructures. Le gouvernement entend maintenir son aide financière aux municipalités afin que celles-ci puissent s'acquitter de leurs responsabilités en matière de services d'eau. Toutefois, le gouvernement exigera graduellement, d'ici 2007, le dépôt d'un plan d'intervention avant de considérer une demande d'aide financière des municipalités par le biais des programmes d'infrastructures.

Engagements du gouvernement du Québec

43- Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % par année, d'ici 2012.

44- Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes.

45- Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement.

46- Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau.

47- Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés.

48- Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire.

49- Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités.

50- Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux.

51- Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi.

Résultats attendus :

- réalisation de travaux de réfection et de réhabilitation des réseaux afin d'atteindre le taux de renouvellement anticipé ;
- pérennité des infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts ;
- qualité de la restauration des réseaux existants et de la construction des nouveaux ouvrages ;
- amélioration de la connaissance des municipalités concernant le coût de revient des services d'eau ;
- amélioration de la productivité des services d'eau des municipalités ;
- accès, pour les citoyens et les citoyennes, aux informations agrégées concernant la performance des services d'eau ;
- utilisation des meilleures technologies disponibles et des meilleures façons de faire dans la gestion des infrastructures municipales ;
- mise en place de mesures pour réduire la consommation d'eau et sensibilisation des usagers à la valeur de l'eau ;
- évaluation de la consommation réelle d'eau dans les édifices gouvernementaux ;
- soutien aux municipalités concernant l'élaboration et le suivi des contrats octroyés à des entreprises privées pour exploiter les usines de traitement de l'eau potable et les stations d'épuration des eaux usées.

Orientation 5

FAVORISER LES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES À L'EAU : *LE PLAISIR DE L'EAU*

Pour l'économie québécoise, l'eau est un atout majeur et contribue, dans une très forte proportion, aux recettes touristiques du Québec. Par exemple, les secteurs des croisières, du nautisme, du tourisme d'aventure, de l'interprétation et de la villégiature génèrent directement ou indirectement des revenus de plus de deux milliards de dollars par année. Favoriser les activités récréotouristiques constitue donc la cinquième orientation de la Politique nationale de l'eau. Elle s'articule autour des trois axes d'intervention suivants : étendre l'accès à l'eau et favoriser le développement de la pêche récréative au Québec, favoriser la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau et promouvoir le tourisme nautique.

AXE 1 : Étendre l'accès à l'eau et favoriser la pêche récréative

La qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau du Québec s'est améliorée grâce aux investissements consacrés à l'assainissement des eaux usées. Cette meilleure qualité de l'eau, associée à la croissance de la popularité des activités de plein air, entraîne un retour aux activités reliées aux lacs, aux rivières et au Saint-Laurent. Toutefois, ce retour aux plans d'eau est contraint par le manque d'accès publics. On observe, en effet, une diminution du nombre de zones accessibles au public, en raison de la privatisation des rives et du développement de la villégiature.

Par ailleurs, il faut souligner que les municipalités, par le biais de leur règlement de zonage, ont la possibilité et le pouvoir d'aménager et de réserver des accès publics à l'eau. Elles ont également le pouvoir d'aller jusqu'à l'expropriation pour retenir des sites d'usage public permettant l'accès à l'eau. Des terrains peuvent donc être réservés pour créer des zones d'intérêt public (plages, parcs) ou encore des sites d'observation à caractère écologique.

Jusqu'à tout récemment, la pêche récréative était pratiquée par près d'un million de Québécois et de Québécoises. Génératrice d'importantes retombées économiques pour les régions du Québec, on constate toutefois un déclin de la pratique et du nombre d'adeptes de la pêche récréative. Cela constitue un sujet de préoccupation en raison des enjeux économiques en cause, pour le gouvernement et pour l'industrie concernée.

Engagements du gouvernement du Québec

52- Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec.

53- Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec.

Source : Pit Aus Kalandi

Parc national du Mont-Tremblant *Le Québec compte des milliers de lacs et de cours d'eau répartis sur tout son territoire et accessibles aux Québécois et aux Québécoises en toute saison, comme ici au parc national du Mont-Tremblant.*

Résultats attendus :

- aménagement, réaménagement et mise en valeur des accès publics pour permettre à la population de bénéficier davantage de loisirs liés aux milieux aquatiques et riverains ;
- développement de la pratique de la pêche récréative auprès, entre autres, des communautés culturelles et des jeunes familles.

AXE 2 : Favoriser la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau

En avril 1999, le Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau du Québec déposait son rapport final contenant des recommandations visant à améliorer la sécurité des personnes pratiquant des activités sur les lacs et les cours d'eau. Plusieurs de ces recommandations ont été mises de l'avant, dont celle de permettre aux municipalités de réglementer en matière de limitation de vitesse sur les lacs et les cours d'eau situés sur leur territoire ainsi que celle de négocier avec les fabricants québécois d'embarcations de plaisance et de moteurs à deux temps la mise en marché de produits plus sécuritaires et moins polluants.

Toutefois, la responsabilité de réglementer la navigation relevant du gouvernement fédéral, le Québec est limité dans les interventions relevant de ses compétences, notamment en matière de santé publique et de sécurité des personnes.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement souhaite mettre en place plusieurs mesures visant à protéger la sécurité et la qualité de vie des personnes sur les lacs et les cours d'eau.

Engagement du gouvernement du Québec

54- Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau du Québec.

Résultats attendus :

- amélioration de la sécurité nautique sur les lacs et les cours d'eau ;
- meilleure qualité de vie aux abords des cours d'eau ;
- meilleure qualité de l'eau et des écosystèmes.

AXE 3 : Promouvoir le tourisme nautique

Dans sa Politique de développement touristique (1998) et dans son plan d'action 2001-2002, Tourisme Québec expose une stratégie de croissance privilégiant certains axes d'intervention, dont le tourisme nautique. Le développement du tourisme fluvial est aussi un objectif qui a été inscrit dans les stratégies d'action de la Politique de transport maritime et fluvial.

Depuis quelques années, le tourisme relié aux activités de plein air à caractère écotouristique s'est grandement développé en Amérique du Nord et au Québec. De nouveaux concepts linéaires tels que la Route verte et le Sentier national sont en exploitation et la demande pour ce genre d'activité est en forte progression. Un de ces concepts, encore peu développé au Québec, est celui de sentier nautique. Il existe actuellement aux États-Unis et dans certaines provinces canadiennes, plus de trente sentiers nautiques ou maritimes différents. Un sentier nautique est une voie navigable aménagée spécifiquement pour les petites embarcations (ayant peu de tirant d'eau) telles que le kayak de mer, le voilier ou encore de petites embarcations à rames ou à moteur à laquelle se greffe un réseau de voies d'accès, d'aires de repos, de services d'hébergement et d'alimentation et de camping sauvage. Au Québec, le Saint-Laurent et le Saguenay, entre autres, possèdent un littoral qui offre des paysages variés d'une grande beauté ainsi qu'une diversité d'habitats et d'écosystèmes propres à soutenir cette nouvelle forme de tourisme nautique.

Le tourisme nautique relié aux croisières internationales représente lui aussi un potentiel exceptionnel au Québec.

Engagements du gouvernement du Québec

55- Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec.

56- Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales, dans une perspective de développement durable.

Résultats attendus :

- accessibilité et mise en valeur du Saint-Laurent et de ses îles par la pratique d'un écotourisme nautique responsable et par le développement de sentiers nautiques ;
- développement, parmi les usagers et la population, d'un intérêt pour la protection des écosystèmes reliés au Saint-Laurent et à certains de ses tributaires ;
- développement du potentiel récréotouristique du Saint-Laurent, notamment en matière de croisières internationales.

La mise en œuvre

Il revient au gouvernement du Québec, en tant que mandataire de la population, fiduciaire de l'eau et des écosystèmes aquatiques et gestionnaire de cette ressource, de poser les jalons nécessaires à l'amélioration de la gouvernance de l'eau, tant par ses propres actions que par celles de ses citoyens et de ses citoyennes et de ses autres partenaires. Un suivi de ces engagements suivra l'adoption de la Politique et un rapport d'évaluation sera publié dans cinq ans.

Le mandat de coordination gouvernementale est confié au ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau. Le ministre est ainsi chargé de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau. Il verra à s'assurer de la cohérence de toute action gouvernementale relative à l'eau, lors de l'élaboration de politiques, de l'application de programmes, de la participation à des comités gouvernementaux ou lors d'instances internationales ayant une incidence sur la gestion de l'eau ou des écosystèmes aquatiques. Il sera aussi responsable de la mise en œuvre de la gestion intégrée par bassin versant et de la gestion intégrée du Saint-Laurent. Il coordonnera le développement d'outils juridiques, économiques et administratifs qui serviront à l'application de la Politique, en conformité avec les responsabilités et les champs de compétence du Québec dans la gestion de l'eau.

Engagement du gouvernement du Québec

57- Développer des indicateurs de suivi de la Politique et publier un rapport d'évaluation, tous les cinq ans.

Le ministre d'État sera appuyé dans cette tâche par les ministres concernés par la gestion de l'eau en fonction de leurs champs d'expertise respectifs et en vertu des lois et des règlements sous leur responsabilité. La coordination des actions gouvernementales sera assurée par la Table interministérielle sur la Politique nationale de l'eau.

Le ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau accordera également une grande place à la participation des citoyens et des citoyennes à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau ainsi qu'aux autres partenaires de la gestion de l'eau, notamment dans la gestion par bassin versant.

Coordonnées du Centre d'information du ministère de l'Environnement

Accueil et renseignements
Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : **(418) 521-3830 ou 1 800 561-1616**
Télécopieur : **(418) 646-5974**
Courriel : **info@menv.gouv.qc.ca**

Coordonnées des directions régionales du ministère de l'Environnement

01 BAS-SAINT-LAURENT
212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : (418) 727-3511
Télécopieur : (418) 727-3849

02 SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
3950, boulevard Harvey, 4e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : (418) 695-7883
Télécopieur : (418) 695-7897

03 CAPITALE-NATIONALE
365, 55e Rue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 7M7
Téléphone : (418) 644-8844
Télécopieur : (418) 646-1214

04 MAURICIE
100, rue Laviolette, 1er étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6581
Télécopieur : (819) 371-6987

05 ESTRIE
770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958

06 MONTRÉAL
5199, rue Sherbrooke Est, bur. 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-5662

07 OUTAOUAIS
98, rue Lois
Hull (Québec) J8Y 3R7
Téléphone : (819) 772-3434
Télécopieur : (819) 772-3952

08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
180, boulevard Rideau, 1er étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3333
Télécopieur : (819) 763-3202

09 CÔTE-NORD
818, boulevard Laure, rez-de-chaussée
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8
Téléphone : (418) 964-8888
Télécopieur : (418) 964-8023

10 NORD-DU-QUÉBEC
180, boulevard Rideau, 1er étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3333
Télécopieur : (819) 763-3202

11 GASPÉSIE — ÎLES-DE-LA-MADELEINE
124, 1re Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5
Téléphone : (418) 763-3301
Télécopieur : (418) 763-7810

12 CHAUDIÈRE-APPALACHES
675, route Cameron, bur. 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : (418) 386-8000
Télécopieur : (418) 386-8080

13 LAVAL
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : (450) 661-2008
Télécopieur : (450) 661-2217

14 LANAUDIÈRE
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

15 LAURENTIDES
140, rue Saint-Eustache, 3e étage
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9
Téléphone : (450) 623-7811
Télécopieur : (450) 623-7042

16 MONTÉRÉGIE
201, Place Charles-Lemoyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7755

17 CENTRE-DU-QUÉBEC
1579, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 2A5
Téléphone : (819) 293-4122
Télécopieur : (819) 293-8322

La version intégrale de la Politique nationale de l'eau se trouve dans le site Internet du ministère de l'Environnement, à l'adresse suivante : http : //www.menv.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec, 2002
ISBN 2-550-40075-5
Envirodoq ENV/2002/0311

Environnement
Québec

Ce papier contient 30 % de fibres recyclées après consommation. 4744-02-10